



**JEU / CONCOURS SUR INSTAGRAM  
Du 18 avril au 16 juin 2022**

**Règlement du jeu/concours**

**Article 1 - Organisateur du concours**

Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse, service de Toulouse Métropole, situé 35 allées Jules Guesde, 31000 Toulouse. <http://www.museum.toulouse.fr/>.

**Article 2 - Objet du concours**

Le muséum de Toulouse organise, du 18 avril au 16 juin 2022 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat dans les conditions prévues au présent règlement.

La participation est enregistrée lors d'une publication publiée sur le compte du participant avec le hashtag **#monplusbelarbre**.

Le règlement du présent Jeu est disponible sur le site <http://www.museum.toulouse.fr/> où l'ensemble de la mécanique du Jeu est explicité.

### **Article 3- Contexte et thème**

À l'occasion de l'ouverture de l'installation Arbres (30 avril-30 octobre 2022), le Muséum organise un concours photos gratuit et ouvert à tous les publics sur le thème de l'arbre.

### **Article 4 - Participation**

Ce concours est ouvert à partir du lundi 18 avril 2022.

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique sans limite d'âge. La participation est individuelle, chaque candidat ne pouvant proposer au maximum 3 photographies.

Tout participant mineur devra nécessairement avoir obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale, mise en annexe du présent règlement, disponible sur le site du Muséum est à envoyer signée à l'organisateur [Muséum de Toulouse – Concours photos instagram – Annabel Fontecave service communication - 35, allée Jules Guesde – 31 000 Toulouse].

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel du Muséum d'Histoire naturelle de Toulouse, ainsi que les membres de leur famille proche.

La date limite de réception des photos est fixée au jeudi 16 juin 2022, à minuit. Le concours se déroule sur Instagram.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions.

Il est possible de participer plusieurs fois, à raison d'une proposition par objet (soit 3 participations maximum par personne)

L'envoi de la création se fera sur instagram, avec le hashtag “#monplusbelarbre”, depuis le compte du participant, en publication.

### **Article 5 - Calendrier**

- Lancement du concours 18 avril 2022
- Date limite de réception des photos : 16 juin 2022, minuit
- Délibération du jury semaine du 20 juin 2022
- Date de déclaration des lauréats : 24 juin 2022

Le Muséum de Toulouse se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

### **Article 6 - Jury et sélection**

Le jury est composé des membres du service organisateur du concours, les services Promotion Marketing et Bibliothèques de la Direction de la Culture Scientifique et Technique.

La sélection des lauréats sera réalisée par ce jury. Sa décision est souveraine et sans appel.

Les photographies seront jugées sur leurs qualités techniques et esthétiques, ainsi que sur la pertinence et l'originalité de la scène ou de l'angle de vue. Il n'y a pas d'obligation à être scientifiquement juste. Les photographies polémiques seront écartées, ainsi que celles qui ne seront pas en lien avec le thème du concours.

Le jury se réserve le droit de soumettre sa sélection à un vote d'internautes pour décerner un « prix du public ».

Les participants dont les photos seront primées, seront informés dans les plus brefs délais, via la messagerie privée Instagram. La publication officielle des résultats se fera dans un second temps.

### **Article 7 – Gagnants et lots**

Les trois meilleures photos seront désignées par le jury. Les gagnants seront uniquement contactés par Instagram via message privé.

Les 3 gagnants seront récompensés par les lots suivants :

- Visite privée de la photothèque avec la personne de leur choix.
- Leur photo sera imprimée sur un support et remis au participant.
- 1 PASS Muséum solo

Les lots gagnants ci-dessus ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelles que soient leurs valeurs, et ni faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne veut ou ne peut prendre possession de son lot, il n'aura droit à aucune compensation d'aucune sorte.

Si le compte Instagram n'est plus actif ou ne correspond pas à celui du gagnant, ou si pour tout autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le message d'information, le Muséum de Toulouse ne saurait en aucun cas tenu pour responsable.

### **Article 8 - Données à caractère personnel**

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne sont utilisées par l'organisateur que pour les seuls besoins de l'organisation du concours et de sa communication. La base légale du traitement des données personnelles dans le cadre du présent concours est le consentement spécifique par le participant au concours ou son représentant. Les données personnelles collectées ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Conformément à la loi, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit : Muséum d'histoire naturelle de Toulouse Concours instagram Mon plus bel arbre – À l'attention de Annabel Fontecave - 35 allées Jules Guesde - 31000 Toulouse.